

## L'assurance mort accidentelle et mutilation, une garantie trop souvent ignorée

*Il suffit de quelques secondes pour qu'une vie change de façon radicale. Si un de vos employés subit un accident, le Régime d'assurance collective des chambres de commerce peut lui offrir du soutien.*

L'assurance mort accidentelle et mutilation (MAM) prévoit le versement d'une somme globale dans le cas d'un décès, de la perte d'un membre ou d'une blessure subie dans un accident. Comme les prestations versées s'ajoutent à celles offertes par d'autres types de protection, dans le cas de la perte d'un membre par exemple, l'assuré pourrait recevoir des prestations d'invalidité en plus de la prestation de l'assurance mort accidentelle et mutilation. Dans le cas d'une mort accidentelle, le bénéficiaire de l'assuré reçoit la prestation de l'assurance vie collective traditionnelle ainsi qu'une autre somme égale à l'assurance vie, provenant de l'assurance MAM.

L'employé qui subit une blessure grave fera probablement face à beaucoup de difficultés pendant sa période de rétablissement. Pour l'aider à se rétablir, l'assurance mort accidentelle et mutilation du Régime des chambres de commerce rembourse les frais engagés pour la formation professionnelle jusqu'à concurrence de 15 000 \$. Une autre somme pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ peut être versée si l'assuré a besoin d'un équipement spécial adapté ou si des modifications doivent être apportées à son espace de travail. Ensemble, ces versements peuvent constituer le fondement d'un programme pour aider l'employé qui a subi un accident à retourner au travail à temps plein. Mais l'assurance mort accidentelle et mutilation n'offre pas qu'une protection au travail. Comme une blessure peut également nuire à la vie quotidienne d'un assuré, une prestation pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ peut être versée pour modifier une résidence ou un véhicule, lorsque l'utilisation d'un fauteuil roulant devient nécessaire par suite d'un accident. Cette somme peut servir à couvrir les coûts de modification relatifs à l'installation de rampes d'accès, à l'aménagement d'une résidence et aux commandes d'un véhicule.

L'assurance mort accidentelle et mutilation du Régime des chambres de commerce est complète et comprise dans chaque régime de base. Cette garantie, souvent ignorée, offre un soutien vital pendant une période difficile.

